

Mairie du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, samedi de 9h00 à 12h00		
 : 02.98.92.50.23	 : plonevez-porzay.bzh	 : mairie@plonevez-porzay.bzh
Communauté de communes Pleyben-Châteaulin-Porzay	ZA Stang ar Garront, Rue Camille Danguillaume Châteaulin	02.98.16.14.00
Office du Tourisme	LLundi, mardi, mercredi et samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h30. Dimanche de 9h45 à 12h30	02.98.92.53.57
Enedis	Dépannage - urgences 24h/24h	09.72.67.50.29
Eau potable	Véolia – du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00	09.69.32.35.29
Assainissement	Saur – du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00	02.77.62.40.09
Bibliothèque municipale	Mercredi et samedi de 10h à 12h Dimanche de 10h30 à 12h	02.98.92.57.55
Relais Poste au « Bar Tabac le Porzay »	Du lundi au samedi de : 8h-12h et 14h-15h30 Fermé le jeudi	02.98.92.56.64
Vétérinaires	28 bis rue de la Presqu'île	02.98.92.50.24
Pharmacie du Porzay	1, allée du stade	02.98.92.50.34
Transport de malades assis 7 j/ 7	Mickael Péron	02.98.81.54.08
Ambulances - Services funéraires	Alain Jolec	02.98.81.27.28
Déchèterie	Du Lundi au samedi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 18h Fermée le mardi	02.98.92.57.58
Déchets de jardin	Cité Les Korrigans	
Marché en plein air	Du 5 avril au 25 octobre – Place de l'Eglise	
MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE https://sisaduporzay.site-sante.fr/		
Médecins généralistes	Vincent Bauta Clément Cogneau Marion Paugam Marine Roque	02.29.20.21.00
Chirurgien urologue	Mardi matin Olivier Develay	02.98.53.55.87
Infirmières	Permanence dès 8h30	Anne-Laure Brusq-Hirrien Stéphanie Bideau Dominique Robyn Laurence Duchillier Sébastien Kerhascoët
		02.98.92.52.06 02.98.92.55.34
Masseurs kinésithérapeutes		Eric Peuziat Julie Scordia Claire Le Ny Maria Magda Gherasim
		02.98.92.53.13 02.56.06.29.29
Sage-femme	Vendredi matin Gaëlle Rouxel	02.29.20.21.00
Pédicure / Podologue	David Cavarec	02.98.92.59.19
Diététicienne - Nutritionniste	Séverine Doué	02.98.27.88.57
Ostéopathe	Florian Fauchart	06.30.90.87.89
Psychologue clinicienne	Pauline Udo	07.80.34.09.91
Psychologue	Diane Petit	07.59.53.41.06
Psychomotricienne	24, rue de la Presqu'île Grâce Antinao	06.28.65.13.19

INFORMATIONS COMMUNALES

RESTRICTIONS TEMPORAIRES DU FEU ET ENCADREMENT DE CERTAINES ACTIVITÉS A RISQUE INCENDIE

Les conditions météorologiques actuelles sont marquées par l'absence de pluie, un vent significatif avec de fortes rafales et une sécheresse de la végétation très importante pour la saison. Ces conditions exceptionnelles aggravent le risque d'incendies sur le département du Finistère.

En conséquence et afin de prévenir tout risque d'incendie de végétation, le préfet du Finistère prolonge et renforce les restrictions en vigueur sur l'ensemble du département.

Mesures actualisées :

- l'accès aux espaces à risque d'incendie est interdit de 12 h à 20 h quel que soit le mode de déplacement randonnée pédestre, véhicule à moteur, randonnée à cheval ou à vélo sur les 42 communes à risques incendies (liste en annexe), à l'exclusion des propriétaires et ayants droit, des véhicules d'utilité publique

et des agents publics dans l'exercice de leurs missions. Cette interdiction ne s'applique pas aux voies ouvertes à la circulation publique.

- Tous les travaux susceptibles de produire des étincelles sont interdits.

Les travaux agricoles, forestiers et paysagers restent autorisés avant 15 h et après 20 h, à condition de disposer à proximité immédiate :

- soit d'une réserve d'eau adaptée, telle qu'une tonne à eau ;

- soit de deux extincteurs.

Ces travaux sont strictement interdits entre 15 h et 20 h à l'exception de l'ensilage du maïs, qui ne présente pas de risque de déclenchement d'incendie.

Les travaux d'entretien des réseaux sont autorisés lorsqu'ils sont destinés à limiter les départs de feu. Ils doivent être réalisés en présence de moyen d'extinction d'incendie.

Restrictions toujours en vigueur :

- interdiction de tout usage du feu à l'exclusion des feux déclenchés par le service départemental d'incendie et de secours dans le cadre de la lutte contre les incendies ;
- interdiction de bivouac dans les espaces à risque d'incendie ;
- interdiction des feux de camp et des feux de cuisson, en présence de végétation, sauf pour les équipements à gaz utilisés dans des conditions strictement sécurisées à proximité des habitations ou dans les établissements d'hôtellerie de tourisme.

Le préfet invite l'ensemble de la population à rester vigilant et rappelle que 9 incendies sur 10 sont d'origine humaine. L'arrêté préfectoral est consultable dans les mairies et sur le site internet de la préfecture du Finistère.

LE DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE EST PLACÉ EN « ALERTE RENFORCEE » SÉCHERESSE.

Les cumuls de précipitations du mois de juin et du début du mois de juillet sont nettement déficitaires et le département a connu un second épisode caniculaire, après celui survenu au mois de mai. Les prévisions météorologiques ne laissent pas entrevoir d'amélioration sensible de la situation dans les prochaines semaines. La ressource en eau du département est particulièrement sensible à l'absence de précipitations régulières. Le Finistère n'a ainsi pas connu de pluie significative depuis le 10 juin. Les débits des cours d'eau diminuent rapidement et devraient atteindre, dans les prochains jours, les seuils d'alerte renforcée sur plusieurs stations de référence. Par ailleurs, les niveaux des nappes phréatiques, déjà modérément bas à bas sur la majorité du département, poursuivent leur baisse. Au regard de cette situation et afin de préserver durablement l'alimentation en eau potable ainsi que les milieux aquatiques, le préfet du Finistère a décidé de placer l'ensemble du département en état d'« ALERTE RENFORCEE » sécheresse. Il est demandé à chacun d'adopter un comportement responsable et solidaire dans l'utilisation de l'eau. Les principales restrictions d'eau temporaires qui s'appliquent sont pour les usages suivants

- le nettoyage des façades, terrasses, murs, escaliers, toitures, véhicules dont les bateaux ;
- la vidange et le remplissage des piscines familiales et collectives privées ;
- l'arrosage des jardins, des espaces verts et des terrains de sport ;
- l'alimentation des douches de plages ;
- l'alimentation des fontaines d'agrément ;
- l'utilisation de l'eau potable dans les différents process relatif aux usages industriels ;
- l'irrigation agricole.

Chacun est appelé à **faire preuve de responsabilité et de civisme** en respectant ces mesures, afin de préserver la ressource en eau et de garantir ses usages prioritaires tout au long de la période estivale.

Pensez à contacter et à prendre soin de vos proches fragiles, isolés.

Quelques consignes simples pour se protéger de la chaleur :

- pendant la journée, fermer volets, rideaux et fenêtres,
- aérer la nuit,
- utiliser ventilateur et/ou climatiseur,
- se rafraîchir à l'aide d'un brumisateur ou d'un gant de toilette,
- boire de l'eau fréquemment et régulièrement dans la journée même sans soif.

VIGILANCE DÉMARCHAGE ABUSIF

La municipalité ne mandate jamais une entreprise pour intervenir chez un particulier.

Pour vous prémunir de ces démarchages frauduleux la Gendarmerie du Finistère vous rappelle quelques règles simples :

- ne pas laisser entrer un inconnu à l'intérieur de votre domicile ;
- demander au vendeur ou représentant sa carte professionnelle ;
- ne répondez pas aux questions indélicates : « Vous vivez seule ? ; Vous avez de la famille dans le coin ? ; Vous avez bien quelques économies chez vous ? ... »
- ne pas hésiter à alerter les personnes âgées ou isolées de votre entourage de ce type de démarchage ;
- signaler tout comportement suspect ou insistant en composant immédiatement le 17.

CAPTURE DES FRELONS ASIATIQUES

La Communauté de communes s'engage pour lutter contre cette prolifération. Ainsi dès qu'il y a suspicion de présence d'un nid y compris sur un terrain privé, il convient de contacter la mairie qui déclenchera une intervention. Le coût sera pris en charge par la CCPCP (uniquement pour les frelons asiatiques).

QUALITÉ DES EAUX DE BAINADE

Le ministère chargé de la santé surveille la qualité des eaux de baignade en mer. L'Agence Régionale de la Santé (ARS) intervient sur tous les lieux de baignade fréquentés. Ce contrôle régulier permet aussi d'évaluer l'impact des efforts faits par les collectivités locales et par l'Etat pour restaurer cet environnement fragile. De mai à septembre, des techniciens visitent les zones de baignades, procèdent à un état des lieux (aspect de l'eau, présence de rejets, entretien, ...) et prélèvent des échantillons d'eau. Ces analyses sont disponibles en mairie.

SERVICES DES PLAGES

La CCPCP met en place un service de lignes de plages jusqu'au dimanche 30 août, du lundi au samedi hors jours fériés. Départ du bourg de Plonévez pour Lestrevet et Pentrez à 13h50 et retour à 17h53. Les horaires complets sont disponibles en mairie.

SURVEILLANCE DES PLAGES

Les postes de secours sont opérationnels jusqu'au samedi 29 août. La surveillance des plages est encadrée par les sapeurs-pompiers de Douarnenez. Les postes sont ouverts tous les jours de 13h30 à 19h30 ⇒ Sainte Anne La Palud : 06.85.44.52.23 ⇒ Kervel : 07.87.83.58.43.

INFORMATIONS INTERCOMMUNALES

POLYSONNANCE

Mardi 28 juillet : sortie « mobi-plage » ⇒ on t'accompagne sur le territoire de la CCPCP pour t'apprendre à te déplacer en bus des plages.

Mercredi 29 juillet : sortie à la « Récré des 3 curés »

Inscriptions et renseignements au 02.98.86.13.11 - toute inscription aux activités doit se faire via l'accueil de Polysonnance (par téléphone ou en personne).

ANIMATIONS ET VIE ASSOCIATIVE

COCHON FARCI

En raison des prévisions météorologiques, la société de chasse "Ar Stanken" annule son traditionnel repas « cochon farci » et vous donne rendez-vous l'année prochaine.

VENTE DE LIVRES

Les amis de la bibliothèque organisent une vente de livres d'occasion jusqu'à la mi-août aux horaires d'ouverture de la bibliothèque : mercredi et samedi de 10h à 12h et le dimanche de 10h30 à 12h. Tarifs à l'appréciation des acheteurs.

EXPOSITION - ARTISTES LOCAUX

Couleurs, fraîcheur, humour & créativité...Découvrez les œuvres réalisées par nos artistes locaux à la bibliothèque les mercredi, samedi et dimanche de 10h à 12h, jusqu'au dimanche 26 juillet.

CONCOURS DE PÉTANQUE

Le comité des fêtes organise un concours de pétanque, le samedi 25 juillet, parking de Tréfeuntec, ouvert à tous. Inscription dès 13h45. En 4 parties de 13 points. Formule gagnant contre gagnant. Une buvette sera également à votre disposition tout au long de l'après-midi, afin de profiter pleinement de ce moment de détente et de convivialité. Contact : 06.47.83.77.23.

MARCHE D'ÉTÉ

Les randonneurs du Porzay organisent une marche d'été le lundi 27 juillet, ouverte à tous. Rendez-vous à 18h, parking de Tréfeuntec. Marche gourmande. Participation de 8 €.

CONCERT « KAN AR MEIN »

Les randonneurs du Porzay vous proposent d'assister au nouveau spectacle de Pêr Vari Kervarec et Caroline Faget : « Kan ar Mein », à la chapelle Sainte Anne le mercredi 29 juillet à 18h.

Au-delà de la musique, Pêr-Vari Kervarec façonne des récits. Sa voix porte une mémoire vivante, enracinée dans l'âme collective, où chaque mot breton résonne avec une intensité sincère. Aux côtés de Caroline Faget, il ne s'agit pas seulement de transmettre un héritage, mais de lui offrir un nouvel élan. Ensemble, ils revisitent la tradition avec finesse et audace. Avec leur nouveau spectacle « Kan ar Mein » – Le chant de la pierre, ils donnent voix aux paysages et aux mémoires enfouies.

SPECTACLE

« Vivre d'amour » : en 2025, à l'occasion du centenaire de la canonisation de Sainte Thérèse de Lisieux, deux comédiens, Jade Lanza et Jean-Marco Montalto, ont eu l'idée de réunir les lettres de Zélie Martin pour créer un spectacle touchant, émouvant et plein d'amour, à la chapelle Sainte Anne le mercredi 5 août à 20h30.

INFORMATIONS COMMERCIALES

La ferme de Gamgorel vous propose des paniers de légumes frais cultivés à Plonévez-Porzay, Commandez vos légumes en ligne du jeudi au dimanche 13h et venez les récupérer chaque mercredi à la Cave du Porzay, 7, rue de Cornouaille. Informations et commandes sur : <https://boutique.ouvretaferme.org/paniers-cave-du-porzay/> (bien renseigner l'adresse dans son intégralité). Contact : lafermedegamgorel@ecomail.fr

INFORMATIONS PAROISSIALES

Samedi 25 juillet : messe à 18h30 à Plomodiern à la chapelle Saint Sébastien

Dimanche 26 juillet : messe à 10h30 à Plonévez-Porzay à la chapelle Sainte Anne.

Imprimé par nos soins